



Lettre d'information historique n° 7

La première guerre mondiale à Corbenay
(au travers des délibérations du Conseil municipal de l'époque)

Dès le début de la guerre, un certain nombre de conseillers municipaux sont mobilisés : Louis Caland, Marie-Joseph Cozeret, Augustin Duhaut, Augustin Paris et Paul Simon.

Année 1914

Tout d'abord, fait étonnant, cette année-là, le Conseil ne s'est pas réuni une seule fois durant l'été. Il s'est réuni le 19 mai puis il faut attendre le 15 septembre pour le conseil suivant.

Il faut dire que l'été a été chargé en événements : attentat de Sarajevo (28 juin), assassinat de Jean Jaurès (31 juillet), mobilisation générale en France (1^{er} août), l'Allemagne déclare la guerre à la France (3 août)...

Lors de ce conseil du 15 septembre, deux délibérations ont un rapport avec la guerre :

-il y a d'abord la demande d'aide financière de Mme Cornement « dont le mari a été rappelé sous les drapeaux, et qui, nouvellement accouchée, se trouve, avec cinq enfants, sans autre ressources que l'allocation pour soutien de famille que lui accorde l'état ».

-puis la seconde que voici : « Le Maire expose à l'assemblée que par suite de la décision de l'autorité militaire de ne pas autoriser le passage des voitures à la barrière dite de la Bascule, de la ligne d'Aillevillers à Lure, le défrèvement et l'ensemencement des champs de la partie du territoire dite « des Rompeux », est à peu près impossible et qu'il y aurait intérêt à permettre aux cultivateurs l'exploitation de toutes leurs propriétés. ». Le conseil mandate le Maire pour aller réclamer l'autorisation de pouvoir passer au moins deux fois par semaine.

A noter que les nombreux gardes chargés de la surveillance des voies sont logés chez l'habitant, contre indemnisation (qu'il faudra réclamer longtemps à l'administration mais qui finira par arriver en mairie !)

Le 15 octobre, le conseil municipal décide d'aider quatre familles dont les enfants ont été mobilisés : les familles de Arnoux Joseph, Bailly Henry, Bolmont Léon et Marsot Camille. *Tout au long de ces 4 années de guerre, la commune aura à cœur d'aider les familles nombreuses, particulièrement celles dont le chef de famille est « sous les drapeaux ».*

Le 24 novembre, suite à la demande du Préfet, le conseil municipal décide d'attribuer un demi-traitement aux « fonctionnaires » de la commune qui ont été mobilisés : Monsieur Vuillin, secrétaire de mairie, M. Bardot, garde champêtre, M. Caland Joseph, cantonnier. *(La commune avait cessé de verser leurs traitements depuis leur départ sous les drapeaux)* Ce même jour, il est voté une subvention de 50 francs pour le « Comité départemental de secours aux blessés et de vêture pour les soldats ».

La dernière délibération de l'année (28 décembre) est intéressante, elle concerne le boulanger : « Le maire expose que Monsieur Auguste Grandjean, boulanger... est sur le point d'être rappelé sous les drapeaux. Il ajoute qu'à la date du 7 décembre, il a signalé à Monsieur le Préfet la situation très embarrassante qui résulterait du départ de ce boulanger qui alimente seul une population de plus de mille habitants. » Le conseil municipal demande au Préfet d'intervenir pour obtenir soit « le maintien dans ses foyers » du boulanger, soit un sursis d'appel, soit la mise à disposition d'un ouvrier boulanger. *Cette demande, hélas, n'aboutira pas.*

Année 1915

En mars 1915, Adrien Cornument est mobilisé à son tour. Et en août, c'est au tour du maire, Charles Morel.

Par contre le 1^{er} adjoint Louis Caland est de retour en mai. C'est lui qui assure, à partir du mois d'août, le remplacement du maire.

Le 7 février, « considérant que les locataires des chasses communales n'ont pu jouir du droit de chasse pendant l'année 1914 », le conseil décide d'accorder la remise de ces droits.

Le 19 mars, le maire « expose qu'en présence du défaut d'amateurs sérieux pour l'achat des bois d'industrie... il a cru devoir réserver pour être vendus ultérieurement les chênes prévus à la coupe cette année », soit 23 arbres. Le conseil pense « que des besoins se feront probablement sentir dès la fin des hostilités »

(Tout le monde est persuadé que la guerre ne va pas durer très longtemps !) et que la Commune a « tout intérêt à ne pas remettre ces arbres en vente avant la reprise des affaires ».

Ce jour là, les taxes d'affouages sont aussi diminués « en raison de la situation exceptionnellement nécessiteuse de la grande majorité des ayants droits ». *Elles seront d'ailleurs régulièrement diminuées jusqu'en 1918.*

Le 29 mai, « le maire fait connaître au conseil qu'il a cru devoir signaler à Monsieur le Préfet, les difficultés très grandes qu'il faut, dès à présent, envisager pour la récolte des foins. Le canton de Saint-Loup se trouvant compris dans une zone non bénéficiaire des mesures spéciales destinées à répondre aux besoins de l'agriculture, la commune qui a fait preuve des plus louables efforts pour effectuer normalement les semailles (grains et pommes de terre) et qui parviendra certainement à faire face, par elle-même, aux travaux de la moisson, va par contre se trouver dans l'obligation de laisser perdre une grande partie de ses fourrages... » Le conseil municipal « demande que des permissions soient accordées aux cultivateurs du pays... ou que des travailleurs militaires, sachant faucher, soient mis, vers le 15 juin, à la disposition de la municipalité ». *En définitive, Corbenay devra quand même se débrouiller seul.*

Le 24 juillet, il est décidé de maintenir l'allocation annuelle de sapeur-pompier (15 francs) à tous ceux qui ont été mobilisés. De même qu'il est décidé que l'argent qui n'a pas été dépensé pour les cérémonies du 14 juillet soit « affectée à des secours en argent ou en nature à des prisonniers de guerre de la Commune ».

Le 9 novembre, nouveau coup dur, c'est le bûcheron chargé de la coupe affouagère qui est rappelé sous les drapeaux : Jules Doillon. Le conseil demande à Monsieur le Préfet d'intervenir pour obtenir que « l'auxiliaire Doillon, père de cinq enfants, soit renvoyé dans ses foyers ou qu'il lui soit accordé des sursis renouvelables pour permettre l'exploitation de la coupe affouagère ». *Cette demande sera effectivement suivie d'effet.*

Année 1916

Le 15 mars, 7 des chênes « réservés » en 1914 sont vendus pour la somme de 331 francs.

Le 8 avril, le conseil accorde un délai de deux mois à Joseph Simon, tonnelier à Aillevillers, pour payer les coupes qu'il a achetées en 1915, en raison « des événements actuels », qui lui posent des problèmes de Trésorerie.

31 mai : La guerre étant plus longue que prévue et les besoins d'argent urgents, il est décidé de mettre en vente 16 autres des chênes réservés en 1914.

Le 5 octobre, le Conseil constate que « la prolongation des hostilités... soulève de nouvelles difficultés que Monsieur le Maire, seul compétent, pourrait aplanir » et « prie instamment Monsieur le Préfet d'intervenir pour que Monsieur Charles Morel... obtienne un sursis d'appel qui lui permettrait de s'occuper activement de l'administration de la Commune de Corbenay ». *En définitive, il ne rentrera qu'au printemps 1917.*

Le 2 décembre, Monsieur Caland, adjoint faisant fonction de maire, « donne lecture d'un projet de convention entre la Commune de Corbenay et Monsieur le médecin principal, chef du service de santé... de la 7^{ème} armée... à l'effet de mettre gratuitement à sa disposition une parcelle de forêt de 200 mètres carrés environ, pour la construction d'une baraque à désinfection... ». Le Conseil accepte à condition qu'il ne soit pas abattu de « grosse futaie » et que la commune récupère le « bois-taillis » qui sera coupé.

Année 1917

Le 9 janvier, le Conseil s'inquiète pour le ravitaillement en pain de la population du village. Il craint que « des nécessités d'ordre militaire entraînent une suspension des transports commerciaux ». Déjà que l'approvisionnement du village est assuré par les boulangers de Fontaine et de Saint-Loup, celui de Corbenay ayant été mobilisé ! Il est donc décidé, au cas où, « l'achat de deux cents sacs de farine qui seront entreposés dans les bâtiments communaux ».

En avril, Monsieur Charles Morel, Maire, est de retour à Corbenay.

Le 13 juillet, le conseil constate que « la récolte de fruits est, cette année, plus importante que d'habitude et qu'il convient de désigner un plus grand nombre de locaux de distillation ». « Considérant qu'il importe de faciliter les opérations de distillation pour assurer la sauvegarde d'une source considérable de revenus », quatre locaux sont désignés : les chambres à four de Joseph Poirot, de la veuve de Marie-Joseph Faivre, de la veuve de François Causeret et l'arrière-grange d'Auguste Rapenne. *Apparemment, l'importante consommation d'eau-de-vie sur « le front » fait les affaires des distillateurs !*

Le 19 août, pour faire suite à un arrêté de « Monsieur le Ministre du ravitaillement, il est créé, à Corbenay, un « comité de surveillance ayant pour mission d'étudier les conditions du marché, de se rendre compte des prix de revient et de signaler à l'autorité administrative tout intermédiaire qui réaliserait un bénéfice exagéré ». Ce comité, présidé par le Maire, est composé de 4 commerçants et 4 consommateurs.

Le 12 décembre, la Commune décide de participer à l'emprunt fait par la Défense nationale et se porte acquéreur d'un titre de 175 francs (4% d'intérêts).

Le 30 décembre, le Conseil décide d'attribuer la somme 300 francs au bureau de bienfaisance pour venir en aide aux prisonniers de guerre de la commune dont les « familles font de gros efforts pour venir en aide à ces pauvres exilés ».

A ce même conseil, est examinée « l'intention de l'autorité militaire de réquisitionner, à son profit, la coupe affouagère n° 8 ». Le maire est mandaté pour négocier, à l'amiable et contre rétribution, la cession d'une partie de la coupe affouagère n° 5 (coupe prévue en 1918) à la place de la coupe n°8.

Année 1918

11 novembre : dernier communiqué de la Grande guerre : « ... Toutes les conditions exigées pour la suspension des hostilités ayant été acceptées par l'ennemi, l'armistice est entré en vigueur aujourd'hui à 11 heures ».

15 novembre : souscription à l'emprunt de la Libération : un crédit de 3540 francs est ouvert.

Georges BARDOT

